



**Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 10 août 2026
à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile**

1. Présence et quorum

- 1.1. Désignation d'un membre du conseil pour présider la séance

2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal

- 3.1. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026

4. Trésorerie

- 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
4.2. Adoption du règlement numéro 13-2026 abrogeant le règlement numéro 09-2019 « Règlement décrétant une dépense de 195 000 \$ et un emprunt de 195 000 \$ pour la construction d'un abri pour les diverses machineries des travaux publics »
4.3. Cession d'une ancienne parcelle de chemin en face du lot 4 897 537 (544 chemin de la Station)

5. Période de questions •

6. Correspondance

7. Loisirs

8. Urbanisme

9. Projets

- 9.1. Décompte numéro 1 – Travaux d'urgence ponceau rang Sainte-Anne (2602)
9.2. Décompte numéro 2 - Travaux d'urgence ponceau rang Sainte-Anne (2602)

10. Service incendie

11. Hygiène du milieu

12. Travaux publics

13. Direction générale

14. Varia

- 14.1 Rapport de comités

15. Levée de la séance

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.